



# FOIRE DE SENS REGLEMENT DE CANDIDATURE

Du samedi 27 avril au jeudi 02 mai 2024

## 1. Contexte

Cette année, la Ville de Sens organise sa 95<sup>ème</sup> foire commerciale, sur ses promenades, du samedi 27 avril au jeudi 02 mai 2024 inclus, soit 6 jours d'exposition.

Cette foire commerciale, la plus grande en extérieur de Bourgogne Franche Comté, a rassemblé plus de 200 exposants en 2023.

Dans l'organisation de cette nouvelle édition, la Ville de Sens souhaite créer un village de l'entrepreneuriat, sur le quai Ernest Landry, pour mettre en lumière les entrepreneurs et les soutenir dans le développement de leur activité en leur permettant de valoriser leur savoir-faire, leurs produits et services auprès du public sénonais et voisin.

Pour cela, elle propose de mettre à disposition des entrepreneurs exposants des chalets en bois de 2,80 m de façade \* 2,20 m de profondeur, au tarif préférentiel de 175 € HT pour la durée de la Foire 2024, installation comprise, électricité fournie.

Le village des entrepreneurs sera constitué de 14 chalets.

Un chalet peut être mis à disposition de 2 entrepreneurs s'ils souhaitent partager l'espace, l'organisation et les frais. Dans ce cas, les 2 dossiers de candidature devront être envoyés dans un même envoi par mail. Il faudra préciser dans la partie des remarques complémentaires le nom de l'entrepreneur co-exposant.



## **2. Critères d'éligibilité des candidats**

Pour répondre à cet appel à candidature, les entrepreneurs doivent être déjà immatriculés, depuis moins de 5 ans.

Avoir participé aux actions de la Fabrique à entreprendre ou avoir été accompagné par l'un de ses acteurs sera un plus dans la sélection du candidat.

Les activités de commerce, service, artisanat, activité d'art et de création, vente de produits alimentaires fabriqués en amont etc, peuvent candidater. La vente de produits alimentaires fabriqués sur place n'est pas envisagée.

## **3. Sélection des candidats**

Pour être sélectionné, le candidat doit remplir le dossier de candidature et le transmettre avant le lundi 11 mars 2024 à 18 heures par mail à l'adresse [fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr](mailto:fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr).

A l'issue de l'analyse des candidatures, les réponses seront données aux candidats à partir du lundi 25 mars 2024.

## **4. Durée et horaires**

La Foire de Sens se déroule sur la période du samedi 27 avril au jeudi 02 mai 2024, soit une durée totale de 6 jours.

Les horaires d'ouverture au public sont : 10h à 19h tous les jours sauf le jeudi 02 mai où la fermeture est prévue à 17h.

Pas de fermeture le midi.

L'installation est prévue le vendredi 26 mai 2024 à partir de 9 h.

Le rangement est prévu le jeudi 02 mai 2024 à partir de 17 h.



## **5. Propreté**

Les déchets devront être stockés dans le chalet pendant la journée et portés dans les containers prévus à cet effet en fin de journée. Le ramassage des ordures est prévu tous les soirs pour assurer la propreté du village des entrepreneurs.

Les entrepreneurs sélectionnés doivent s'organiser pour respecter ce planning et faciliter le ramassage des poubelles en respectant les consignes de tri des déchets.

A l'issue de la Foire de Sens, le chalet devra être restitué propre et dans le même état que lors de l'installation.

## **6. Matériel**

Aucun matériel supplémentaire ne sera prêté ou loué aux exposants pour la foire. Les exposants doivent venir avec le matériel nécessaire à la mise en valeur de leurs produits et services.

## **7. Sécurité**

Les chalets ferment à clef. Une clef sera remise par chalet. En cas de partage d'un chalet à 2 entrepreneurs, les co-exposants devront s'organiser pour la gestion de cette clef.

Un service de gardiennage est prévu avec des rondes après les horaires de fermeture au public.

Toutefois, il est recommandé aux exposants de ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur des chalets. La Ville de Sens ne saurait être tenue responsable en cas de vol.

## **8. Assurance**

Les entrepreneurs sélectionnés doivent fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation temporaire de ce chalet.

Ils doivent également prévenir leur compagnie d'assurance de leur présence à cette foire, pour être assurés en cas de dégradation ou vol sur leurs produits pendant la durée de la Foire.